

Date de convocation du Comité syndical	21 septembre 2026
Nombre de membres du comité syndical en exercice	12
Nombre de membres du comité syndical présents ou représentés	11

L'an deux mille vingt-six, le vingt-neuf septembre à 14h30, le Comité Syndical du Syndicat Mixte de Gestion du Conservatoire à Rayonnement Régional de Lyon, dûment convoqué par Madame Anne MEILLON, présidente, s'est réuni au conservatoire, 4 montée Cardinal Decourtray à Lyon (69005).

Présents : LEGER Stéphanie, MEILLON Anne, POPOFF Sophia, RECAMIER Philomène, CEDAT Laure, GUILLOTEAU Maryll, SERVANTON Charlène

Absents excusés ayant donnés pouvoirs :

BERZANE Olivier pouvoir à POPOFF Sophia
BILLARD Romain pouvoir à GUILLOTEAU Maryll
SESSIECQ Marion pouvoir à POPOFF Sophia
SABRAN Isabelle pouvoir à CEDAT Laure

Absents excusés : HAMELIN Emmanuel

Secrétaire de séance : SERVANTON Charlène

Délibération n° 2026-33 – Décision modificative n° 1

Vu l'instruction budgétaire et comptable M57,
Vu le code général des collectivités territoriales,
Vu la délibération n° 2026-01 du 2 février 2026 relative au vote du budget primitif 2026,
Vu la délibération n° 2026-23 du 23 juin 2026 relative à l'adoption du budget supplémentaire,

A la suite du vote du budget primitif le 2 février 2026, il y a lieu d'apporter des modifications à la section de fonctionnement du budget 2026.

OUVERTURE DE CREDITS - SECTION DE FONCTIONNEMENT

En recettes

Ouverture de crédits au chapitre 013 pour un montant de 130 000 €, correspondant à des remboursements de l'assurance du CRR en matière de couverture des risques professionnels. Ce montant repose notamment sur l'indemnisation de l'arrêt de travail d'un agent du CRR en situation de maladie professionnelle depuis 2024. Ces recettes n'avaient pas fait l'objet d'une provision au vu des incertitudes quant à la validation du dossier par l'assureur.

En dépenses

Ouverture de crédits au chapitre 012 pour un montant de 130 000 €, correspondant à la revalorisation du SMIC au 1er juin 2026 en application de l'arrêté du 22 mai 2026 relatif au relèvement du salaire minimum de croissance (+15K€), à des besoins nouveaux avec des renforts administratifs (développement culturel, RH, IMS, interventions pédagogiques pour les stages payants soit au total +30K€) et la prise en charge des heures d'EAC (+5K€), des économies non réalisées avec notamment des reports de départs en retraite (+50K€), la hausse de remplacements liés à des arrêts maladie et de certains postes de dépenses en gestion (SFT, PDE) (soit un total d'environ +30K€).

VIREMENTS DE CREDITS - SECTION DE FONCTIONNEMENT

Virements de crédits à hauteur de 12 000 € entre le chapitre 11, compte 6188, vers le chapitre 65, compte 65888, afin d'anticiper le dépassement des crédits prévus pour les remboursements des droits d'inscription (compte tenu notamment de l'avancement des inscriptions comme des retours des avis d'impôts) et de pouvoir financer une solution en ligne de réservation pour la programmation culturelle et le renouvellement de la licence antivirus notamment (hébergement SaaS).

Après en avoir délibéré, le Comité syndical, à l'unanimité, ADOPTE la décision relative à l'exercice 2026 qui s'équilibre au total à 130 000 € selon la répartition par chapitre présentée dans les tableaux ci-après :

OUVERTURES DE CREDITS EN SECTION DE FONCTIONNEMENT							
RECETTES				DEPENSES			
Chapitre	Compte	Libellé	Montant	Chapitre	Compte	Libellé	Montant
13	6479	Remboursements sur autres charges sociales	130 000,00 €	12	64131	Personnel non titulaires	130 000,00 €
TOTAL RECETTES			130 000,00 €	TOTAL DEPENSES			130 000,00 €
VIREMENTS DE CREDITS EN SECTION DE FONCTIONNEMENT							
				DEPENSES			
				Chapitre	Compte	Libellé	Montant
				11	6188	Autres frais divers	- 12 000,00 €
				65	65888	Autres charges diverses	12 000,00 €
				TOTAL DEPENSES			- €

La Présidente

